



Un espace à soi

Un lieu d'accueil, d'écoute et de reconstruction pour toutes les femmes victimes de violence.



Projet
d'Établissement
OSTARA
2023/2028

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Notre signature : passer du statut de victime à celui de femme en pouvoir d’agir	5
2. L’établissement : éthique et missions	6
a) Le cadre réglementaire	6
b) Le profil du public	7
c) Les outils de l’organisation	7
d) Éthique / Déontologie	8
e) La relation éducative	9
f) Droits et autonomie des femmes	9
3. L’offre de service	10
a) Les partenaires	10
b) L’évaluation annuelle de l’activité	11
4. Les perspectives à venir	11



Un espace à soi

Un lieu d’accueil, d’écoute et de reconstruction pour toutes les femmes victimes de violence.



Introduction

Contrairement à ce que nous lisons souvent, les violences sexuelles et sexistes ne sont pas un fléau inéluctable : elles sont les conséquences de la domination masculine dans toutes les sphères de décision. En France, elles font l'objet de mesures prises par tous les gouvernements depuis des années grâce, notamment, aux mobilisations des mouvements féministes. Pourtant, le nombre de victimes ne baisse pas, les violences restent enracinées et même de nouvelles formes de violences prennent de l'ampleur comme, par exemple, le cyber-harcèlement. Les lois votées renforcent celles déjà votées sans que les budgets répondant aux réels besoins des femmes n'y soient raccordés. Ainsi, et sans doute dès sa création, le ministère des droits des femmes est sous-doté quand les femmes représentent un peu plus de 50% de la population.

Depuis des années, nous nous battons pour que la lutte contre les violences sexuelles et sexistes commence dès l'éducation des enfants, pour que tout·tes les professionnel·les susceptibles d'accueillir des victimes soient formé·es, pour que les lois soient appliquées, comme par exemple, les ordonnances de protection qui sont encore délivrées aux compte-gouttes, pour que l'éviction du conjoint soit réelle, pour que des places d'hébergement non mixtes gérées par des associations au personnel formé soient créées, pour que les victimes de viol puissent bénéficier de lieux où les preuves puissent être conservées, pour que la multitude des violences subies soient reconnues toutes au même niveau.

Bien-sûr, depuis le mouvement #metoo il semblerait que notre société prenne conscience de l'ampleur de ces violences. Bien-sûr nous avançons. Mais si lentement. Et trop souvent nous continuons d'agir par type de violences, en séparant par exemple violences conjugales, violences intrafamiliales, viols et prostitution, plutôt que de penser les violences sexistes et sexuelles dans un cadre systémique.

La force de notre projet réside dans l'accompagnement de femmes victimes de toutes violences sexuelles et sexistes. Pour cela, notre engagement se doit d'être éclairé en recherchant constamment à analyser les besoins et les réponses à leur apporter, dans un souci d'adaptation des pratiques qui doivent se référer en permanence à un projet d'établissement inscrit sur un territoire.

Ce 1er projet d'établissement s'inscrit dans :

- l'article L.312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du Conseil de la Vie Sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation ».

- La loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale, qui introduit l'obligation pour l'ensemble des établissements et services de formaliser tous les 5 ans un projet institutionnel.

L'association Ostara est née partant du fait qu'il n'y avait aucun service accompagnant des femmes victimes de toutes violences sur le territoire de la Haute Savoie.

Les statuts de l'association, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, définissent clairement ses missions principales fixées depuis le 4 février 2021 :

« L'association a pour objet la promotion de l'égalité femmes hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes dans les principes de la République française. »

« L'association se dote de tous les moyens prévus par les textes et réglementations en vigueur pour remplir son objet, à destination des femmes, et notamment :

- La formation sur les questions d'égalité femmes/hommes et sur les violences sexistes
- La recherche et le diagnostic sur les besoins des femmes victimes
- La création et la gestion d'établissement et de services
- L'accompagnement des femmes par : la mise en sécurité, la libération de la parole, l'accès aux droits, à la santé, à l'emploi et à la formation, au logement, à la culture
- La préparation et la réalisation d'actions collectives

Fortes de ses statuts, le projet associatif de l'association veut :

- Rompre avec la perpétuation de la violence,
- Faciliter l'accès aux droits, en particulier les droits des femmes,
- Lutter pour la reconnaissance des violences
- Renforcer la solidarité et reconstruire le lien social,
- Favoriser le respect de la personne,
- Permettre l'accès à une insertion durable.

Notre association ainsi que son équipe inscrit son action dans une démarche féministe : travailler avec les femmes sur la déconstruction des stéréotypes qui participent à l'aliénation des femmes et sont le terreau des violences sexuelles et sexistes.

Notre projet d'établissement a pour ambition de s'articuler autour des fondamentaux du projet associatif et des prérogatives de l'État tout en trouvant sa propre identité que nous avons appelée « notre signature ».

Il a pour objet de décrire quelques-unes de nos actions et engagements, en termes d'accompagnement. Il a été pensé par les salarié-es de l'établissement, proposé et retravaillé avec les membres du conseil d'administration.

Depuis septembre 2022, le projet de l'établissement s'est précisé. L'équipe éducative, à l'épreuve du réel, a modulé, façonné ce projet à la lumière des besoins exprimés comme latents. C'est ainsi qu'elle a formalisé un projet d'établissement qui vient renforcer l'identité d'OSTARA, affiner ses ambitions tout comme la manière dont nous accompagnons, sensibilisons, communiquons...

Si cette réflexion s'est attelée à donner corps à notre projet éducatif en lien avec le projet associatif, une partie a aussi été dédiée aux risques socioprofessionnels liés à l'écoute des récits de violence afin de prévenir au mieux le syndrome vicariant.

1. Notre signature : passer du statut de victime à celui de femme en pouvoir d'agir

Ce 1er projet d'établissement se fonde sur les principes et valeurs de l'association. Si l'établissement est à présent identifié par les partenaires, il est aussi reconnu comme un lieu d'innovation sociale pour l'accompagnement et les actions collectives qu'il développe.

La signature de l'établissement est sa lecture des violences fondée sur une analyse systémique et un traitement holistique tant par les actions collectives développées que par un accompagnement individuel au plus près de la singularité de chaque parcours, en tenant compte de l'impact traumatique des violences sur les femmes que nous accueillons et accompagnons.

Qu'elles soient victimes dans leur famille, qu'elles soient prostituées, qu'elles soient violées, qu'elles soient sous l'emprise de leur conjoint, les agresseurs agissent dans un schéma qui est le même : isoler, humilier, contraindre, jusqu'au contrôle total de leur vie.

Notre objectif est non seulement d'exposer cette stratégie aux femmes mais aussi d'œuvrer pour que l'accompagnement des femmes victimes de violences ne soit plus pensé par type de violences car elles ont souvent subi différents types de violences, et donc peuvent échapper à cette approche en silo trop souvent présentes dans les politiques publiques.

En abordant les violences au travers des récits confiés par les femmes, chacune peut se réapproprier l'anamnèse de son parcours, apprendre à nommer les violences et agir. A partir d'un récit personnel, d'événements singuliers, notre travail consiste en une compréhension plus globale d'un système fondé sur des stéréotypes, sur la stratégie des agresseurs, sur les mécanismes des violences et leurs conséquences sur la vie des femmes.

Notre approche vise à passer d'un statut de victime, à un statut de femme en pouvoir d'agir. A ce titre notre approche peut être qualifiée de féministe. Il nous semble en effet important que ce statut de victime, bien qu'il constitue une étape indispensable pour mettre en marche un certain nombre de droits (porter plainte, ester en justice, bénéficier d'une reconnaissance de la justice, ...) ou dans un premier temps permettre une reconnaissance sociale des actes délictueux voire criminels, de légitimer leur vécu, ne devienne pas l'identité des femmes que nous accompagnons.

Nous avons souhaité décliner concrètement les termes d'« émancipation » et de « liberté », ainsi que le terme d'« empowerment » (ou pouvoir d'agir sur soi et sur son environnement) auquel nous sommes attachées.

Nous nous sommes accordées sur le fait que, si l'émancipation est un objectif à atteindre, il ne peut être précipité et doit s'adapter au rythme des femmes qui n'ont guère eu l'opportunité d'expérimenter l'émancipation, que ce soit dans leur couple, dans leur famille ou tout autre contexte.

Les femmes que nous accueillons peuvent manifester des difficultés sociales (isolement, en rupture familiale, traumatismes...) liés aux violences qu'elles ont

subies, qui nous imposent de s'adapter à ce moment charnière de leur vie et d'innover chaque jour pour les amener à construire une autonomie sécurisante.

Les femmes victimes de violences ont baigné dans un système de pouvoir vertical et rigide semblable à celui d'une dictature où violences et menaces placent toujours le dominant au-dessus sans aucun pouvoir de négociation. Les femmes accueillies et accompagnées par OSTARA ont souvent perdu du pouvoir sur elles-mêmes. Il est donc fondamental d'utiliser tous les moyens pour leur rendre la parole et leur pouvoir d'agir. Ainsi, le chemin vers l'émancipation demande la déconstruction des schémas d'oppression et de domination, pour que ces femmes reprennent du pouvoir sur elles-mêmes, puissent s'assurer qu'elles ne sont pas inexistantes, testent des relations égalitaires. L'objectif d'émancipation n'est donc pas une injonction, il est ici compris comme un chemin souvent long et sinueux, avec des heurts, des aller et retours, que chaque personne, chaque femme mène, à son rythme avec ses spécificités et son histoire.

Nos actions collectives ont pour vocation de constituer un vecteur de lien social, un espace d'expérimentation de parenthèses entre femmes [...]. Ils sont l'occasion de découvrir d'autres modèles, d'autres possibles. C'est ainsi que les femmes qui y participent font évoluer leur rapport à leurs traumatismes, s'enrichissent des expériences des autres et deviennent à leur tour moteurs de la reconstruction de leurs pairs.

Notre signature s'inscrit aussi dans la lignée de Virginia Woolf, en offrant « un lieu d'écoute, d'aide et d'accompagnement », un espace protégé, pour s'exprimer, partager et échanger. Un espace d'expérimentation de la liberté. Un lieu à soi, un espace-temps pour quitter la survie, la peur, le chaos et y trouver l'apaisement pour rebondir et, progressivement parvenir à l'autonomie et l'indépendance.

Notre définition de l'empowerment

Il n'est pas rare qu'on nous dise « ah vous fabriquez des féministes ? ». En réalité, nous ne fabriquons pas des féministes, nous mettons plutôt des mots sur les colères, le sentiment permanent d'injustice quand on est une femme, parfois racisée, exclue socialement, et sur la capacité à refuser d'ingérer les discours des dominants pour décrire tel ou tel groupe humain. Notre travail est d'emmener les femmes vers une meilleure compréhension d'un système d'oppression global afin de ne pas le reproduire, de moins le subir pour tenter de dessiner d'autres formes de relations humaines, plus égalitaires, plus respectueuses des différences de l'autre, plus solidaires avec celles qui subissent une multitude de discriminations. L'empowerment c'est retrouver le pouvoir d'agir. Pour cela il faut d'abord apprendre à nommer les faits. Trouver les moyens de sortir de l'autodénigrement, échapper à la posture victimaire pour reprendre la maîtrise de sa vie, pour en finir avec la croyance au destin et à la fatalité. C'est faire un choix même quand il n'est pas celui qui était souhaité par la famille, le conjoint ou les institutions. C'est reprendre du pouvoir sur soi-même, sur son environnement pour transformer l'expérience individuelle en expérience collective. C'est sortir de l'isolement pour lutter pour ses droits collectivement. C'est s'approprier le slogan « non c'est non ». Comme nous l'avons déjà dit, ici nulle injonction, reprendre le pouvoir d'agir est un chemin long, non linéaire et souvent avec des allers et retours, chacune a son rythme, avec ses difficultés et ses contradictions.

2. L'établissement : éthique et missions

A la date de juin 2022, l'association OSTARA accompagne plus de 70 femmes victimes de violences sexistes et sexuelles.

Si elles sont orientées vers ce dispositif ou choisissent de nous contacter, c'est que les violences qu'elles ont subies et subissent les ont amenées à ressentir le besoin d'être accompagnée, soutenue et aidée.

a) Le cadre réglementaire

Les textes qui structurent les obligations de OSTARA sont les suivants :

- *Le Code de la Famille et de l'Action Sociale (CASF), notamment les articles 116-1 et 345-1 :*

Promotion de l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, la prévention des exclusions et la correction de leurs effets (art. 116-1 CASF),

- *La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-social,*

b) Le profil du public

Le public que nous ciblons sont des femmes de plus de 14 ans victimes de violences sexistes et sexuelles au cours de leurs vie. La grande majorité des femmes ont été victimes de différentes violences sexistes et sexuelles.

Le repérage des femmes victimes de violences reste encore trop hors des radars ; trop souvent encore la majorité des travailleurs et travailleuses sociales manque de formation au repérage des violences. Notre travail en commun avec les associations féministes, organismes (missions locales) ou institutions (commissariats, hôpitaux) continue d'être souvent le plus pertinent afin de permettre aux femmes d'avoir accès à notre association.

Nous essayons également de développer d'autres moyens de nous faire connaître que les partenaires car une importante partie des femmes sont dites « hors radars ». C'est pour cela que nous communiquons sur les réseaux sociaux, nous contactons la presse, nous multiplions les actions de sensibilisation, de prévention que ce soit au niveau grand public que pour les jeunes ou certains publics spécifiques.

Afin de permettre l'accessibilité à toutes les femmes, l'établissement n'est pas sectorisé.

Nous devons, à l'avenir, convaincre les pouvoirs publics de l'utilité du suivi des femmes victimes de toutes violences : conjugales mais aussi celle qui sont victimes des autres violences sexistes et sexuelles.

c) Les outils de l'organisation

Les réunions d'équipe

Les réunions d'équipe régulières sont pilotées par la directrice. Lors de ces réunions, le fonctionnement est discuté pour adapter les procédures à l'évolution des publics et consolider la cohésion d'équipe. Les situations de femmes peuvent être également discutées ainsi que les différents temps (individuels et collectifs) afin de pouvoir toujours se réinventer et faire « un pas de côté ».

Les fiches de poste et les entretiens individuels

Les fiches de poste permettent à chaque professionnel·le d'identifier son périmètre d'action, le contenu de sa fonction et sa responsabilité. Elles sont rédigées de concert avec les équipes concernées. Elles peuvent évoluer en fonction des besoins des services et des réajustements au projet d'établissement.

Les entretiens annuels sont conduits à partir de septembre pour tous·tes les salarié·e-s par la directrice. Un bilan est réalisé. Chaque salarié·e reçoit un courrier de synthèse de l'entretien. Ces entretiens permettent de recueillir, entre autres, les souhaits d'évolution de carrière et de formation.

La politique de formation

OSTARA définit comme un axe prioritaire l'accès aux formations collectives des salarié·es pour accroître leurs connaissances et développer les relations d'équipe. Au sein de l'association, la direction soutient et encourage chaque salarié·es à engager une dynamique de formation individuelle et/ou collective.

A ce jour, OSTARA est organisé dans un et unique service :

- La direction est confiée à une directrice responsable de toutes les activités de l'association et chaque salarié·e est placé·e sous son autorité hiérarchique. Elle bénéficie d'un document unique de délégation émis par le conseil d'administration, auquel elle rend compte régulièrement de son activité, notamment via le Bureau de l'association.
- Le service éducatif composé d'une référente sociale diplômée et formée à l'accompagnement des femmes victimes de violences. Le service éducatif est voué à être agrandi quand les subventions le permettront.
- Pour certaines missions l'association peut faire appel à des bénévoles.

d) Éthique / Déontologie

Si chaque salarié·e répond aux attendus de son emploi et de sa fiche de poste, plus globalement leur investissement dans l'association OSTARA vise :

- L'épanouissement et l'autonomie des femmes,
- Le développement des potentialités de chacune en la rendant actrice de son propre changement.

Les salarié·es et notamment le service éducatif sont tenu·es de mettre au cœur de leurs activités les femmes et les besoins qu'elles expriment.

Ils·elles participent au développement social du service en apportant leur concours à toute action susceptible de prévenir les difficultés et d'améliorer la qualité de vie de toutes, femmes accompagnées comme salarié·es.

Les salarié·es s'engagent à respecter l'ensemble des documents inhérents à l'établissement à l'égard :

- des femmes auxquelles s'adresse leur activité,
- des partenaires institutionnels,
- de l'établissement, et
- de l'association.

D'une manière générale, les salarié·es doivent agir avec intégrité. Cela implique de ne pas abuser de la relation de confiance avec les femmes qui recourent à leurs services, de reconnaître les limites entre la vie privée et la vie professionnelle et de ne pas utiliser leur position pour un profit personnel.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces règles, il est strictement interdit aux salarié·es de développer des relations personnelles avec les femmes.

Enfin, les salarié·es sont invité·es à entretenir le débat sur la déontologie avec leurs collègues et leur employeur.

e) La relation éducative

Le respect des personnes fonde en toute circonstance l'intervention professionnelle des membres de l'équipe d'OSTARA. La reprise du contrôle de leur vie par les femmes est au centre de leurs actions et l'implication des femmes dans tout projet qui les concerne ou concerne l'établissement en est le premier jalon.

Les femmes doivent se trouver en confiance, comprendre les enjeux de son accompagnement, mesurer au fil du temps ses avancées, être accompagnées pour faire un choix éclairé.

La relation éducative commence dès le premier rendez-vous : la jeune femme est attendue. Elle est reçue par la directrice et une référente. « Attendue » veut dire que nous sommes entièrement disponibles pour ce moment qui ne sera pas interrompu tout le temps de sa durée. Café ou thé, boîte de mouchoirs jetables, lieu apaisant. Nous le savons d'avance, la femme que nous attendons aura un parcours de violences. Cette première rencontre sera donc dans un cocon chaleureux, convivial et léger. Il s'agit d'échapper à la rigueur institutionnelle, à l'injonction d'efficacité. C'est un moment où l'on fait mutuellement connaissance. C'est un moment où la jeune femme peut se confier, parfois pour la première fois de sa vie. C'est le moment pour l'équipe éducative de donner tout son sens à l'écoute active : reformuler, valider qu'on a compris, emmener la femme à aller un peu plus loin dans son récit, lui donner l'opportunité de le préciser afin d'éviter le jugement, les conclusions et/ou solutions hâtives et non adaptées.

Cette première rencontre permet à la femme de mesurer elle-même sa situation, de prendre conscience de sa situation réelle et d'avoir la possibilité de détenir un lieu d'accueil et d'écoute.

Notre questionnaire, très précis sur les violences subies, aborde aussi, leurs conséquences sur la santé, selon leur propre évaluation. Il est rempli à ce moment dès lors que la femme se sent disponible pour y répondre. Il est sinon complété plus tard.

Nous nous assurons que la femme, après cette première rencontre, se sente crue et que nous pouvons l'accompagner.

Autant que faire se peut, nous évitons que ce moment soit fait en présence d'une référent·e extérieur·e à l'établissement, après avoir constaté que, trop souvent, la parole des femmes peut être confisquée et qu'elle n'ose pas s'exprimer devant une personne qui l'accompagne parfois depuis plusieurs années.

Les relations avec les femmes sont basées sur la coopération, l'adhésion, la concertation et le débat permanent, dans l'objectif de faciliter l'autonomie et le libre arbitre.

f) Droits et autonomie des femmes

Le premier droit des femmes est d'être accueillie dignement. L'établissement garantit aux femmes la sécurité et leur liberté.

- A leur arrivée, les femmes sont informées de leurs droits et libertés.
- Chaque femme est informée qu'il existe des statuts associatifs et un projet d'établissement qu'elle peut consulter sur le site de l'association.
- Aucun document les concernant ne peut être communiqué à l'extérieur de l'établissement sans autorisation des femmes.
- Les femmes ont accès à leur dossier qu'il soit administratif ou éducatif. Tous rapports écrits les concernant doivent être relus et approuvés ou modifiés (si elles sont en désaccord) par elles.
- Aucune décision les concernant ne peut être prise sans leur avis.
- Les rendez- vous sont proposés par téléphone ou courriel quand la femme donne son accord.

3. L'offre de service

Chaque femme est accompagnée par les deux membres de l'association. Les relations informelles, activités collectives, etc., sont organisées par l'équipe éducative et par toute femme souhaitant y participer.

Les femmes expriment des demandes axées sur :

- un espace d'écoute active afin de relater les violences subies
- l'aide aux démarches judiciaires suite aux violences subies
- leur situation administrative (parfois elles ont perdu leurs papiers ou les familles les ont conservés, carte d'identité ou de séjour, carte de sécurité sociale)
- leur santé
- un soutien à la parentalité pour les femmes enceintes ou dont l'enfant est placé
- leur situation financière (endettement)
- leur besoin de formation

- leur besoin de trouver un travail.

Chaque éducateur·rice a pour mission d'évaluer ces besoins et d'y répondre soit directement, soit en orientant les femmes vers les institutions adéquates.

Les thématiques systématiquement abordées dans l'accompagnement :

- Les droits des femmes, la compréhension des mécanismes de la violence, le cycle de la violence, la stratégie des agresseurs, comment les repérer, et les conséquences sur les victimes, les stéréotypes de genre
- La formation et l'emploi
- La santé, l'hygiène, le rapport au corps
- L'accès aux droits et à la culture
- Les discriminations raciales
- La gestion du budget
- L'accès à un logement autonome.

D'une manière générale, l'équipe s'appuie sur les problématiques récurrentes des femmes pour initier, avec elles, des ateliers collectifs de réflexion et d'actions.

a) Les partenaires

Les associations et institutions qui partagent des valeurs communes et notamment la lutte contre les violences faites aux femmes, l'exclusion, la précarité et les discriminations avec lesquelles Ostara entretient des relations étroites sont diverses :

- En matière de droits des femmes : CIDFF, Espace Femmes, le Collectif Féministe Contre le Viol, GAMS, Nous toutes, Planning Familial, Appart 74, Amicale du Nid, La fondation des femmes, etc...
- En matière de logement : SIAO, ADEMI, ...
- En matière de santé : le CMP, Centre de victimologie et de trauma, l'hôpital, ...
- En matière d'emploi : Missions locales pour l'emploi des jeunes, Pôle emploi, le CIDFF ...
- En matière juridique : Fondation des femmes, CIDFF, point d'accès aux droits, avocat·es...

Les partenaires institutionnels :

- La Déléguée départementale Droits des Femmes
- La MIPROF
- Le Conseil Régional
- Le Conseil Départemental
- La Mairie d'Annecy

b) L'évaluation annuelle de l'activité

L'établissement procède tout au long de l'année au recueil de données concernant les femmes qui se traduit par des statistiques qui permettent de croiser les données et offrent également une connaissance des conséquences des violences sur la vie des femmes. Ces chiffres sont analysés dans le cadre du rapport d'activité établi chaque année en sus du rapport à la demande du·de la financeur·euse. Notre rapport d'activité relate de surcroît l'ensemble des activités non quantifiables conduites tout au long de l'année.

4. Les perspectives à venir

L'association OSTARA est une structure rare en France qui accompagne exclusivement des femmes victimes de toutes violences sexistes et sexuelles qu'elles soient familiales, conjugales, sexuelles et en situation de précarité, voire d'exclusions sociale.

Nous devons continuer notre travail de sensibilisation des pouvoirs publics afin que toutes les violences faites aux femmes soient reconnues.

Un projet « une chambre a soi » est en cours de création, pour permettre a des femmes victimes de violences d'avoir un lieu d'accueil et d'hébergement temporaire, permettant ainsi de pouvoir « rebondir ».

Nous devons également nous impliquer dans tous les dispositifs qui interviennent dans le domaine des violences faites aux femmes, afin que les pouvoirs publics entendent l'urgence d'ouvrir des places adaptées aux femmes victimes de violences, et ce pour tous les types de violences.

Surtout nous devons renforcer notre partenariat avec des bailleurs sociaux afin que plus de femmes puissent accéder au logement social.

Ce projet d'établissement a été approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration le 17/05/2023